

Département
de
VAUCLUSE

**SYNDICAT des EAUX
DURANCE-VENTOUX**

Siège : 29, Chemin du Pont – CHEVAL-BLANC

EXTRAIT du REGISTRE du SYNDICAT

DECISION du PRESIDENT

DECISION N° 19-2023 : ADMINISTRATION GENERALE
Mise à disposition d'une parcelle du domaine privé du Syndicat au
groupement d'entreprises SOGEA PROVENCE/PETAVIT-Convention
-Autorisation de signer

Le Président du SYNDICAT des EAUX DURANCE - VENTOUX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-2 ;

VU la délibération n° 26-2020 du Comité syndical en date du 08 septembre 2020, donnant délégation à son Président, pour la durée du mandat, pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

VU la demande du groupement d'entreprises SOGEA PROVENCE/PETAVIT qui, pour les besoins de son activité, et plus précisément pour l'exécution des travaux qui lui ont été confiés par le Syndicat dans le cadre du marché P238 Cavaillon-Cheval-Blanc : Renouvellement Feeder DN 400 3270 ml, sollicite la mise à disposition des parcelles cadastrées AB 97-98-101-102-103-104-153, lieudit « Les Iscles » à Cheval-Blanc pour y installer sa base de vie et sa zone de stockage de matériaux durant la durée dudit marché

DECIDE

DE METTRE A DISPOSITION du groupement d'entreprises SOGEA PROVENCE/PETAVIT, les parcelles sises lieudit « Les Iscles » à Cheval-Blanc, cadastrées section AB, n°97-98-101-102-103-104-153 pour 00 ha, 95 a et 73 ca,

DE CONSENTIR cette mise à disposition à titre gracieux à compter de la date de signature de la convention et jusqu'au 30 septembre 2024,

DE CONCLURE la convention de mise à disposition correspondante pour établir les droits et obligations des parties.

Cheval-Blanc, le 10 novembre 2023

Certifié conforme au registre du Syndicat.

Le Président,

Gérard DAUDET

